

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2210 :**

Marché d'acquisition et livraison de matériels et matériaux pour les opérations en régie -  
Autorisation de signature des lots n°1 à 19

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONCHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mario, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François ( par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André ( Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



**Affaire n°43/2210 : Marché d'acquisition et livraison de matériels et matériaux pour les opérations en régie - Autorisation de signature des lots n°1 à 19.**

*Direction des Ressources Techniques et de la Logistique - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition et la livraison de matériels et matériaux pour les opérations en régie, et a pour objet de satisfaire l'ensemble des besoins générés par les activités effectuées en régie par les services techniques de la Mairie de Saint-Pierre.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du CCP.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 11août 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au mardi 16 septembre 2025 à 15h00 (heure locale).

La présente consultation est composée de DIX-NEUF (19) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct en application des articles L2113-10 et R2113-1 du CCP.

**Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur des accords-cadres à bons de commande sont fixés sur toute la durée de l'accord-cadre comme suit :**

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Montants sur toute la durée de l'accord-cadre (€ HT)	
		Minimum	Maximum
1	Ciments et produits associés		240 000 €
2	Matériaux bois de construction		400 000 €
3	Aciers de construction et autres produits ferreux		640 000 €
4	Peintures, vernis, produits associés et accessoires		1 280 000 €
5	Serrureries et produits de quincaillerie spécialisés		240 000 €
6	Matériels électriques		1 400 000 €
7	Matériels de plomberie : appareillages sanitaires		60 000 €
8	Matériels de plomberie : accessoires de plomberie		400 000 €
9	Matériels d'arrosage pour espaces verts : Tuyautes PEHD et accessoires		80 000 €
10	Matériels d'arrosage pour espaces verts : Matériels de programmation et accessoires	SANS	80 000 €
11	Matériels électroportatifs		240 000 €
12	Consommables pour matériels électroportatifs		140 000 €
13	Fixations, visseries et boulonnneries		80 000 €
14	Quincailleries diverses		480 000 €
15	Échelles - escabeaux - diables		40 000 €
16	Produits préfabriqués en béton		100 000 €
17	Béton prêt à l'emploi		80 000 €
18	Contreplaqué et coffrages		320 000 €
19	Clôtures et Portails		200 000 €

**Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires, dans la limite de DEUX (02) entreprises maximum par lot (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres).**

La durée de chaque lot court à compter de sa notification et prend fin au 31 décembre 2029. Chaque lot pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Lors de l'exécution de ces accords-cadres, **l'attribution des commandes se fera selon la méthode dite du « tour de rôle ».** Pour chaque bon de commande, le choix du titulaire s'effectue par roulement. Le premier titulaire sera déterminé selon l'ordre de classement des offres. Ainsi, la première commande sera adressée au titulaire dont l'offre a été classée au rang 1 ; la deuxième au titulaire dont l'offre a été classée au rang 2, et ainsi de suite.

Le vendredi 28 novembre 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique de l'offre – 80% et délai d'exécution – 20%), les offres suivantes :

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Entreprises attributaires
1	Ciments et produits associés	▪ 1 <sup>er</sup> : RAVATE PROFESSIONNEL
4	Peintures, vernis, produits associés et accessoires	▪ 1 <sup>er</sup> : PPG REUNION ▪ 2 <sup>ème</sup> : MAUVILAC
5	Serrureries et produits de quincaillerie spécialisés	▪ 1 <sup>er</sup> : CASTOR
6	Matériels électriques	▪ 1 <sup>er</sup> : COMINTER ▪ 2 <sup>ème</sup> : DEM SUD
7	Matériels de plomberie : appareillages sanitaires	▪ 1 <sup>er</sup> : SANIT'AIR ▪ 2 <sup>ème</sup> : CASTOR
8	Matériels de plomberie : accessoires de plomberie	▪ 1 <sup>er</sup> : SANIT'AIR ▪ 2 <sup>ème</sup> : PLOMBERIE REUNION DISTRIBUTION
9	Matériels d'arrosage pour espaces verts : Tuyauteries PEHD et accessoires	▪ 1 <sup>er</sup> : SAPHIR
10	Matériels d'arrosage pour espaces verts : Matériels de programmation et accessoires	▪ 1 <sup>er</sup> : SAPHIR
11	Matériels électroportatifs	▪ 1 <sup>er</sup> : OU' TI PEI ▪ 2 <sup>ème</sup> : EURL LAGIER
12	Consommables pour matériels électroportatifs	▪ 1 <sup>er</sup> : CAT OI
15	Échelles - escabeaux - diables	▪ 1 <sup>er</sup> : CAT OI ▪ 2 <sup>ème</sup> : EURL LAGIER
18	Contreplaqués et coffrages	▪ 1 <sup>er</sup> : RAVATE PROFESSIONNEL ▪ 2 <sup>ème</sup> : MOGAMAT
19	Clôtures et Portails	▪ 1 <sup>er</sup> : SAS BATI FER

Les lots n°2, 13, 14, 16 et 17 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité car il n'a été remis que des offres irrégulières.

Concernant le lot n°3, l'attribution est différée à une date ultérieure (une demande de régularisation est en cours).

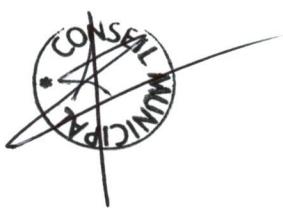
Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 020 167 10008 125

Accusé de réception en préfecture  
974-219740764-20251217-43-2210-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE :**

- DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les accords-cadres précités sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des accords-cadres).

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION

✓

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2210-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025